



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

### DÉLIBÉRATION N°DEL2022-153

#### Création d'emplois aidés dans le cadre du dispositif - parcours emploi compétences (PEC) (Ressources humaines)

4.14

Rapporteur : Caroline VABRE

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	8
Votants	37

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le sept octobre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Hélène BARBE, Valérie VERDIER, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Étaient absents

Cherif DERBALI, Caroline IFTEN

#### Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Chantal DESEYNE donne procuration à Sébastien LEROUX, François JAGUIN donne procuration à Nelson FONSECA, Alain GUENZI donne procuration à Jean-Michel POISSON, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, Amber NIAZ donne procuration à Arnaud DAUTREY, André HOMPS donne procuration à Florence ARCHAMBAUDIERE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud DAUTREY

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – [www.dreux.com](http://www.dreux.com)

La Ville souhaite accompagner les personnes les plus éloignées du monde du travail dans un parcours de réinsertion professionnelle. Elle souhaite poursuivre l'identification des postes au sein de la Ville qui pourraient entrer dans le dispositif « Parcours Emploi Compétences » (PEC) sous forme de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le but de faciliter l'accès à l'emploi des personnes sans formation.

Pour information, les PEC CAE renvoient au cadre juridique des CUI-CAE prévus par le code du travail.

Le dispositif du PEC a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Une attention particulière est accordée à certains publics tels que les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la Ville.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat. Le montant de cette aide accordée aux employeurs varie entre 40% et 80% SMIC brut, en fonction du demandeur (PEC jeune, PEC de droit commun, PEC QPV, PEC TH), pour un contrat dans la limite de 20h (au-delà de 20h, le financement est pris en charge à 100% par la Ville).

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. La durée du contrat en PEC est de 9 à 12 mois maximum renouvelable pour une durée de 6 mois minimum et 12 mois maximum. La durée peut être prolongée à titre dérogatoire selon des critères bien définis. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 2 emplois d'agent de propreté dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Missions des postes : assurer le nettoyage et le désherbage
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20h
- Rémunération : SMIC.

Ainsi, que de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Préfecture d'Eure et Loir et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins trois abstentions de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Caroline VABRE,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Décide de créer 2 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
  - Missions des postes : assurer le nettoyage et le désherbage
  - Durée des contrats : 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois
  - Durée hebdomadaire de travail : 20h
  - Rémunération : SMIC horaire
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à conclure avec l'Etat, nécessaire à l'obtention des financements correspondants, les contrats de travail à durée déterminée ainsi que toute pièce afférente au dossier.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et affichage le 18 OCT 2022

  
**Le Maire,**  
Conseiller régional,  
  
**Pierre-Frédéric BILLET**

